

DOSSIER INTERNAT

Mail INTERNAT: viescolairemdevalois@ac-poitiers.fr

- Souhaite être accueilli(e) le dimanche soir (joindre un courrier)
 Elève susceptible de rentrer régulièrement chez lui/elle un soir (joindre un courrier)
 Sexe de l'élève : F / M

NOM : PRENOM :

Date de Naissance : Dortoir (à compléter par le lycée)



☎ Portable de l'élève : Niveau et formation suivie

Etablissement scolaire année 2021/2022 : Collège Marguerite de Valois

Lycée Marguerite de Valois Lycée Jean ROSTAND

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX :

Pour les parents séparés merci de renseigner dans la première colonne le nom de celui chez lequel vit prioritairement l'enfant

| (qualité : père mère/grand- père/mère, assistante familiale, autre...) | 1) NOM/ Prénom <input type="text"/> qualité : <input type="text"/> | 2) NOM/Prénom <input type="text"/> qualité : <input type="text"/> | 3) NOM/ Prénom <input type="text"/> qualité : <input type="text"/> |
|--|--|---|--|
| + Adresse | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
|  Domicile | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| ☎ Portable | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
|  Travail | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES LYCEENS

Je soussigné(e)

responsable légal(e) de l'élève :

- L'autorise à sortir du lycée entre sa dernière heure de cours et le premier appel de 18h20.
- Ne l'autorise pas à sortir de 17h00 à 18h20, doit être présent dans sa chambre à 17h00.
- L'autorise à quitter le lycée le mercredi après-midi après sa dernière heure de cours jusqu'à 18h20.
- Ne l'autorise pas à quitter le lycée le mercredi après-midi. L'élève doit être présent à 13h00.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DE SES PARENTS

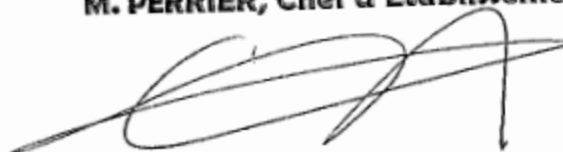
Il est rappelé que le service d'internat est un dispositif d'accompagnement proposé aux élèves. L'inscription (qui n'est pas un droit) relève de la décision du chef d'établissement.

Tout élève s'engage à avoir un comportement calme et respectueux des autres et du règlement d'internat, y compris les veilles de vacances et les derniers jours de l'année scolaire.

Toute dégradation (volontaire ou non) donnera lieu à une facture pour la réparation ou le remplacement.

En cas de bizutage, (chahut caractérisé, violences...), les punitions et les sanctions prévues au règlement du lycée Marguerite de Valois (y compris l'exclusion par conseil de discipline) s'appliqueront.

M. PERRIER, Chef d'Établissement



Date et signature du responsable légal : En signant je certifie comme exacts les renseignements complétés plus haut, et atteste avoir pris connaissance des engagements qu'impliquent une inscription à l'internat.

Date :/...../.....

Signature du responsable légal :

X

FICHE D'URGENCE MEDICALE

NOM et prénom de l'élève :

Date de naissance : **niveau :**

Adresse :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté (en général au CHU de GIRAC à Angoulême). Le lycée s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible. Le retour de l'élève est assuré par la famille.

☎ N° du domicile

📞 N° du travail père

📞 Portable père

☎ N° du travail mère

📞 Portable mère

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant de l'enfant :

ABSENCES A L'INTERNAT

N'oubliez pas de nous contacter

Par écrit et à l'avance

En cas d'absence de votre enfant à l'internat.

Mail : mdevalois@ac-poitiers.fr

 Téléphone (si urgence)

- Avant 18h (vie scolaire) : 05.45.97.45.11

05.45.95.45.10

- Après 18h (internat) : 05.45.97.45.98

Lycée Marguerite de Valois

12, rue Louise Lériget – 16023 ANGOULEME

 05.45.97.45.00

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERNAT

S'ADRESSER A :

Vie scolaire Marguerite de Valois : 05.45.97.45.11